



Rubrique: Concordats

Sous-rubrique: Autre avis

Date de publication: SHAB 16.03.2021

Date d'échéance prévue: 16.04.2021

Numéro de publication: NA11-0000000432

Entité de publication

Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, Rue des Moulins 8, 1400 Yverdon-les-Bains

HOMOLOGATION DE CONCORDAT

Débiteurs:

Fuegotec S.A.

CHE-105.998.382

Chemin des Dailles 10

1053 Cugy VD

Contenu de la publication:

Par décision du 15 mars 2021, la Présidente du tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois homologue le concordat présenté le 23 septembre 2020 par FUEGOTEC SA, Ch. des Dailles 10, 1053 Cugy/VD, désigne en qualité d'exécuteur du concordat Monsieur Pascal Stouder, Case postale 7449, à 1002 Lausanne, et relève Monsieur Christophe Savoy de son mandat de commissaire au sursis.

Un recours au sens des articles 319 ss CPC peut être formé dans un délai de dix jours dès la notification de la présente décision en déposant au greffe du Tribunal cantonal un mémoire écrit et motivé. La décision objet du recours doit être jointe.